

DÉCLARATION D'ATTESTATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX (DAACT)

La [Déclaration attestant l'achèvement des travaux](#) (DAACT) permet de déclarer la fin de ses travaux ainsi que leur conformité par rapport à l'autorisation accordée.



Les Touches

Commune de les Touches

4 place de la Mairie
44390 Les Touches

☎ 02 40 72 43 80

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

Du mardi au vendredi

9h - 12h30

Le samedi

9h - 12h